

Roaming, Europe: un pas de plus vers la baisse des tarifs

Lentement mais sûrement, l'épineux dossier du prix des appels mobiles passés à l'étranger (*roaming* ou itinérance) devrait se débloquer à Bruxelles.

Cela fait déjà plusieurs années que la Commission européenne entend lutter contre les excès du *roaming*. En clair: faire en sorte qu'un abonné en déplacement à l'étranger ne voit pas sa facture exploser à son retour. Depuis des mois, Bruxelles dénonce les abus en la matière des opérateurs qui font tout pour protéger cette véritable vache à lait, qui leur rapporte entre 3 et 5 milliards d'euros! En France, le *roaming* représente 7% du chiffre d'affaires des opérateurs.

« Les consommateurs ont attendu trop longtemps pour obtenir les bénéfices du marché unique dans ce domaine », explique José Manuel Barroso, président de l'exécutif européen.

L'offensive de la Commission est double. Elle entend plafonner les prix de gros que se refacturent entre eux les opérateurs, mais aussi les prix de détail. Un plafonnement que les opérateurs pensaient éviter. Objectif, faire baisser de 70% les prix du *roaming*.

Ce jeudi, une nouvelle étape a donc été franchie puisque la commission Industrie du Parlement européen a confirmé son soutien au projet de régulation.

La commission a également voté en faveur d'une limitation du coût de l'itinérance à **40 centimes d'euros par minute** pour les personnes qui appellent à l'étranger et à **15 centimes par minute** pour celles recevant un appel international.

Aujourd'hui, en moyenne, le prix d'un appel mobile passé depuis l'étranger coûte 1 euro la minute à un l'abonné. Recevoir un appel depuis la France coûte en moyenne 0,40 euro.

Cette limitation s'appliquerait automatiquement aux clients actuels et futurs du téléphone mobile.

Du côté des opérateurs, qui exercent une forte pression pour éviter que la facture ne soit trop lourde, on affirme, chiffres à l'appui, que les tarifs du *roaming* ont déjà baissé de 25% en 2006.

Une affirmation « abusive et fausse » estime le BEC, le bureau européen des communications qui a commandé une étude indépendante. Selon ce document, réalisé par le cabinet Altex, les offres lancées par les opérateurs pour alléger la facture du touriste mobile sont en fait « peu intéressantes, contraignantes ou destinées à des niches étroites ».

La régulation du prix de gros et de détail des appels internationaux pourrait coûter 5 milliards d'euros de profits par an au secteur, selon une étude d'impact réalisée par la Commission. Ce qui explique la pression des opérateurs.

Mais la Commission n'est pas soutenue à 100% par les gouvernements, notamment en France. Le gouvernement français estime ainsi que le plafonnement des prix de détail doit se faire en dernier recours. « Agir directement sur les prix de détail laisse peu de place à l'innovation et au jeu de la concurrence. Cela limite également les possibilités de prise en compte de la diversité des profils des clients. Au-delà des

difficultés de mise en oeuvre et des effets pervers mentionnés, il semble donc que la régulation d'un marché de détail ne puisse intervenir qu'en dernier ressort ». Et d'expliquer: « Le règlement doit être le moins intrusif possible afin de ne pas enrayer le jeu de la concurrence. Il ne doit pas déstabiliser l'économie du secteur ou aboutir à une surrégulation. Il est également crucial de ne pas désavantager les opérateurs de l'Union par rapport à leurs concurrents extracommunautaires ».

Selon un sondage européen, 81% des personnes interrogées estiment que le coût élevé des appels à l'étranger est un facteur dissuasif.

70% des sondés estiment que « l'intervention de l'UE est nécessaire pour réduire les coûts de l'itinérance au bénéfice des citoyens ordinaires. » 68% sont favorables à une intervention de Bruxelles pour faire baisser les frais d'itinérance pour les SMS.

Par ailleurs, 43% des clients « n'ont toujours pas une idée claire de ce qu'ils paient pour passer ou pour recevoir des appels lorsqu'ils sont à l'étranger. »